

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2024/54**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>21</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>28/03/2024</b>

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet de la Délibération</b>
---------------------------------

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 11 avril à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaient Présents (20)** : Paule ALBERTINI - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Joseph GALLETI – Isabelle GIUDICELLI - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – François MONTI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI

**Pouvoirs (1)** : Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI

**Absents (16)** : Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Muriel BELTRAN – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Fortuné FELLICELLI – Maria GAROBY - Charles MARCELLI - Alain MAZZONI - Anne Marie NATALI – Pierre NATALI - Angèle NERI - Marjorie PINDUCCI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

**Objet de la délibération : Servitudes de passage et d'aménagement DFCI**

Monsieur Joseph GALLETI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1111-10,

Vu le code forestier, notamment les articles L 134-2, L 321-5-1 et R 321-14-1,

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de mettre en œuvre les ouvrages DFCI sur le périmètre de la communauté de communes Marana Golo.

Le Président précise le bénéfice d'une servitude de passage et d'aménagement pour la réalisation des équipements de défense des forêts définis dans le cadre du PLPI du Golo dont l'implantation a été arrêtée sur les parcelles mentionnées ci-après :

- Section B n°872, Commune de Campitello
- Section A n°024, Commune de Lucciana
- Section E n°981, Commune de Monte
- Section B n°807, Commune d'Olmo

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
<b>LE :</b> <input type="text"/>
Et publication ou notification
<b>DU :</b> <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02B-200036499-20240411-2024-54-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 15/04/2024

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- Décide de donner une suite favorable à l'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement au profit de la communauté de communes Marana Golo sur les parcelles mentionnées ci-dessus.

- Dit que Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

**Jean DOMINICI**